

REGLEMENT COMPLET DU JEU LIDL PLUS
« Le Mois Toujours Plus »
Du 01/10/2026 au 31/10/2026



ARTICLE 1: SOCIETE ORGANISATRICE

Les jeux sont organisés par **LIDL**, société en nom collectif au capital de 458 000 000 euros, inscrite au RCS de Nanterre sous le n° 343 262 622 et dont le siège social est situé au 1 rue de Hanovre - CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex (ci-après « **la Société Organisatrice** »).

ARTICLE 2: CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Société Organisatrice organise **trois jeux avec obligation d'achat** intitulés « **Jeu 1 - Jeu concours Toujours Plus** », « **Jeu 2 - Défis Points Lidl** » et « **Jeu 3 - Grand Final** ». Les Jeux sont organisés du 01/10/2026 à 8h00 jusqu'au 31/10/2026 à 22h (ci-après dénommé le(s) « **Jeu(x)** ») et accessibles sur l'application mobile LIDL PLUS France (ci-après dénommée « **l'Application** »).

2.1 participants

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure à la date de participation, résidant en France métropolitaine, disposant d'un compte fidélité LIDL et ayant adhéré au programme de fidélité LIDL PLUS (ci-après dénommée le « **Participant** »).

2.2 Support de jeu

Les Jeux sont exclusivement accessibles sur l'Application qui est gratuitement téléchargeable sur les stores Android et Apple. En cas de première utilisation de l'Application, la création d'un compte LIDL et l'adhésion au programme de fidélité Lidl Plus sont impératives afin de pouvoir participer aux Jeux. Aucun autre moyen de participation n'est accepté.

2.3 Modalités de participation

2.3.1 Jeu 1 - Jeu concours Toujours Plus

Le Jeu est organisé du 15/10/2026 au 21/10/2026.

Pour participer au Jeu, le Participant doit :

1. Se connecter sur l'Application avec son compte personnel LIDL
2. S'assurer que son adresse e-mail et ses coordonnées téléphoniques sont renseignées et à jour (données à obligatoirement communiquer pour participer au Jeu, ainsi que pour l'annonce d'une éventuelle dotation)
3. Se rendre sur l'encart du Jeu présent en page d'accueil de l'Application et prendre connaissance du règlement du Jeu. Le Participant est invité à télécharger et conserver une copie dudit règlement lors de cette étape.
4. Cliquer sur « JE JOUE », cette action valant acceptation expresse et sans réserve du règlement du Jeu ;
5. Pendant la période de Jeu, se rendre dans un supermarché LIDL situé en France métropolitaine, scanner sa carte de fidélité Lidl Plus lors du passage en caisse (disponible au format numérique dans l'Application uniquement), et réaliser des achats, chaque tranche de 10 € d'achat permettant de collecter 1 vignette ;

6. Dès que cinq (5) vignettes sont collectées, le Participant peut envoyer une participation au tirage au sort (voir ARTICLE 3. MÉCANIQUE DE JEU) en se rendant sur l'encart de Jeu dans l'Application et cliquer sur « ENVOI PARTICIPATION ». Cette action doit être réalisée chaque fois qu'une participation au tirage au sort est obtenue

Il est expressément précisé que la participation n'est pas rétroactive. En cas de non-participation au cours d'une période hebdomadaire (que ce soit par manque de vignettes ou par oubli de cliquer sur « ENVOI PARTICIPATION » avant la fin de ladite semaine), le Participant ne pourra en aucun cas être inscrit au tirage au sort.

La prise en compte de la participation au tirage au sort correspond au moment de la réception des données transmises de façon électronique sur le serveur de LIDL et sur la base du fuseau horaire de Paris.

Le Participant peut consulter le nombre de vignettes cumulées et le nombre de participations envoyées à tout moment dans l'Application.

Il ne sera procédé à aucune régularisation de l'attribution des vignettes, par exemple en cas d'oubli de présentation de la carte de fidélité Lidl Plus lors du passage en caisse, ni à aucun transfert de vignettes vers un autre compte Lidl. De même, il ne sera procédé à aucune régularisation de l'envoi d'une participation au tirage au sort après la fin de la période de Jeu. Toute participation ne respectant pas les présentes conditions est formellement nulle et sera écartée du tirage au sort.

2.3.2 Jeu 2 - Défis Points Lidl

Le Jeu est organisé du 22/10/2026 au 28/10/2026.

Pour participer au Jeu, le Participant doit :

1. Se connecter sur l'Application avec son compte personnel LIDL ;
2. S'assurer que son adresse e-mail et ses coordonnées téléphoniques sont renseignées et à jour (données à obligatoirement communiquer pour participer au Jeu, ainsi que pour l'attribution d'une éventuelle dotation) ;
3. Disposer du nombre de points Lidl requis. Les points peuvent être cumulés pendant la période de Jeu en effectuant des achats dans un supermarché LIDL situé en France métropolitaine et en scannant sa carte de fidélité Lidl Plus lors du passage en caisse (disponible au format numérique dans l'Application uniquement), ou être déjà disponibles sur le compte du Participant avant le lancement du Jeu ;
4. Se rendre sur l'onglet « Points » puis sur la section « Le Grand Jeu » présente dans l'Application et prendre connaissance du règlement du Jeu. Le Participant est invité à télécharger et conserver une copie dudit règlement lors de cette étape ;
5. Échanger ses Points Lidl contre la récompense souhaitée en se rendant dans l'onglet « Défis & Tirages » et en cliquant sur le bouton « Obtenir le coupon » correspondant au lot visé. Cette action déclenche automatiquement et simultanément :
 - L'attribution immédiate d'un coupon de réduction crédité sur le compte Lidl Plus du Participant ;
 - L'enregistrement d'une participation au tirage au sort pour le lot principal correspondant.

2.3.3 Jeu 3 - Grand Final

Le Jeu est organisé du 01/10/2026 au 31/10/2026.

Pour participer au Jeu, le Participant doit :

1. Se connecter sur l'Application avec son compte personnel LIDL ;
2. S'assurer que son adresse e-mail et ses coordonnées téléphoniques sont renseignées et à jour (données à obligatoirement communiquer pour participer au Jeu, ainsi que pour l'attribution d'une éventuelle dotation) ;
3. Effectuer au moins un (1) passage en caisse avec achat (sans montant minimum) et scanner sa carte de fidélité Lidl Plus (disponible au format numérique dans l'Application uniquement) dans un supermarché LIDL situé en France métropolitaine, au cours de chacune des cinq (5) périodes suivantes du mois d'octobre :
 - **Semaine 1 : du 01/10 au 07/10 inclus ;**
 - **Semaine 2 : du 08/10 au 14/10 inclus ;**
 - **Semaine 3 : du 15/10 au 21/10 inclus ;**
 - **Semaine 4 : du 22/10 au 28/10 inclus ;**
 - **Semaine 5 : du 29/10 au 31/10 inclus.**

Le respect de l'ensemble de ces conditions sur l'intégralité des 5 périodes enregistre automatiquement le Participant pour le tirage au sort final du Jeu.

ARTICLE 3 : MÉCANIQUE DE JEU

3.1 Jeu 1 - Jeu concours Toujours Plus

Le Jeu fonctionne selon le principe suivant : attribution d'une (1) vignette dématérialisée par tranche d'achat de dix (10) euros dépensés lors d'un même passage en caisse. Dès cinq (5) vignettes collectées, une participation au Jeu peut être envoyée via l'Application. Une participation envoyée équivaut à une chance d'être tiré au sort. Le nombre de participation n'est pas limité pendant la période de Jeu.

Exemple 1 : lors du passage en caisse, si le total des achats du Participant représente 10€, le Participant collecte 1 vignette sur son compte LIDL. Le seuil des 5 vignettes n'étant pas atteint, il ne peut pas encore envoyer de participation.

Exemple 2 : lors du passage en caisse, si le total des achats du Participant représente 50€, le Participant collecte 5 vignettes sur son compte LIDL. Il peut envoyer une participation au Jeu.

3.2 Jeu 2 - Défis Points Lidl

Le Jeu fonctionne selon le principe suivant : l'échange de Points Lidl (cumulés avant ou pendant la période de Jeu) contre la récompense souhaitée dans la section « Le Grand Jeu » de l'Application. Dès que le solde de Points Lidl requis pour un lot est atteint, le Participant peut procéder à l'échange via l'Application. Cet échange déclenche instantanément l'attribution d'un coupon de réduction et l'enregistrement **d'une (1) participation au tirage au sort pour le lot correspondant. Un échange de points équivaut à une chance d'être tiré au sort pour ledit lot. Le nombre de participations n'est pas limité pendant la période de Jeu, sous réserve de disposer d'un solde de points suffisant.**

Exemple 1 : Le Participant souhaite participer au tirage au sort pour le lot « Switch 2 » qui nécessite 360 Points Lidl. S'il ne possède que 150 Points Lidl sur son compte Lidl Plus, le solde requis n'étant pas atteint, il ne peut pas encore échanger ses Points Lidl pour obtenir le coupon

de réduction et sa participation au tirage au sort. Il doit réaliser de nouveaux achats pour collecter les Points Lidl manquants.

Exemple 2 : Le Participant possède 360 Points Lidl sur son compte Lidl Plus. Il clique sur « Obtenir le coupon » pour le lot « Switch 2 » qui nécessite 360 Points Lidl. Ses 360 Points Lidl sont déduits de son solde, il reçoit immédiatement un coupon de réduction de 1€ et valide automatiquement 1 participation au tirage au sort pour ce lot.

3.3 Jeu 3 - Grand Final

Le Jeu fonctionne selon le principe suivant : la réalisation d'au moins un (1) passage en caisse (avec achat sans montant minimum et scan de la carte de fidélité Lidl Plus) au cours de chacune des cinq (5) périodes hebdomadaires du mois d'octobre détaillées précédemment. Dès lors que le Participant a validé au moins un passage en caisse sur la totalité de ces cinq (5) périodes consécutives, une (1) participation au grand tirage au sort final est automatiquement enregistrée via l'Application. Contrairement aux mécaniques des autres Jeux, le nombre de participations est strictement limité à une (1) seule chance par compte Lidl Plus pour ce tirage au sort final.

Exemple 1 : Lors du mois d'octobre, le Participant effectue des achats et scanne son application Lidl Plus lors des semaines 1, 2, 3 et 5. N'ayant enregistré aucun passage en caisse lors de la semaine 4, la condition des 5 périodes n'est pas remplie. Sa participation au tirage au sort final ne peut pas être validée.

Exemple 2 : Lors du mois d'octobre, le Participant effectue un ou plusieurs achats et scanne son application Lidl Plus au moins une fois lors de la semaine 1, de la semaine 2, de la semaine 3, de la semaine 4 et de la semaine 5. La condition de récurrence sur l'ensemble des 5 périodes exigées étant remplie, sa participation unique au grand tirage au sort final est automatiquement enregistrée sur son compte.

ARTICLE 4 : MODE DE DÉTERMINATION DES GAGNANTS

« Jeu 1 - Jeu concours Toujours Plus », « Jeu 2 - Défis Points Lidl » et « Jeu 3 - Grand Final »

Les gagnants des trois Jeux sont désignés par trois (3) tirages au sort distincts. Chaque tirage au sort sera réalisé dans un délai maximum de dix (10) jours suivant la date de clôture du Jeu concerné, à partir d'un fichier pseudonymisé. Seules les participations effectivement reçues pendant la durée de chaque Jeu et conformes aux conditions de participation seront prises en compte pour le tirage au sort y afférent.

Un Participant ne peut prétendre qu'à une (1) seule dotation par Jeu. Ainsi, si un Participant est désigné deux fois gagnant lors du tirage au sort d'un même Jeu (par exemple le "Jeu 1 - Jeu concours Toujours Plus"), seule sa première désignation sera prise en compte pour l'attribution de la dotation. Toutefois, un même Participant conserve le droit de remporter une dotation distincte sur chacun des autres Jeux de l'opération (Jeu 2 et/ou Jeu 3).

Ce tirage au sort sera effectué par la Société Organisatrice sous le contrôle du Commissaire de justice de l'étude SCP B. DEMMERLE – A. STALTER, Commissaires de Justice associés, 5 rue Paul Muller Simonis, 67000 Strasbourg.

ARTICLE 5 : DOTATIONS MISES EN JEU ET REMISE AUX GAGNANTS

5.1 Nature et valeur des dotations

5.1. Jeu 1 - Jeu concours Toujours Plus

Nombre	Nature de la dotation	Valeur commerciale unitaire indicative TTC (€) en date du 31/08/2026
5	Monsieur Cuisine Smart SILVERCREST (Code article : 525957)	499€
50	Set perceuse-visseuse sans fil et accessoires + 2 Batteries + Chargeur, 20 V PARKSIDE (Code article : 496265)	59€
7	Vélo électrique édition Lidlize CRIVIT (Code article : 510654)	1299€
25	Friteuse à air chaud 2L SILVERCREST (Code article : 500500)	34,99€
25	Aspirateur robot SILVERCREST (Code article : 500199)	119€
25	Fabrique à glaçons 2L 130 W SILVERCREST KITCHEN TOOLS (Code article : 452009)	149€
25	Robot multifonction SKM 600 F1, 5 L, 600 W, noir SILVERCREST (Code article : 516823)	59,99 €
25	Aspirateur eau et poussière PWD 12 B1 PARKSIDE (Code article : 508234)	39,99 €
25	Raquette de padel 12K Carbon PRO - édition Stefanie Graf CRIVIT (Code article : 540100)	74,99 €
Soit un total de 212 dotations pour un montant total de 26 487 € TTC		

5.2. Jeu 2 - Défis Points Lidl

Nombre	Nature de la dotation	Valeur commerciale unitaire indicative TTC (€)
5	Un an de courses 52 coupons Lidl Plus d'une valeur unitaire de 50€ chacun Réception d'un coupon par semaine, visible directement sur l'application Lidl Plus dans la section Coupons	2 600€

	1er coupon sera disponible sur l'application à partir du 23.11.2026 Chaque coupon est valable 7 jours (un coupon non utilisé durant sa période de validité est définitivement perdu) Ils sont disponibles sur l'application LIDL PLUS uniquement et sont valables dans tous les supermarchés LIDL de France métropolitaine. Le bon d'achat sera utilisable sur toutes les marchandises présentes en supermarché. Il ne sera utilisable qu'en une seule fois et ne pourra pas donner lieu à une contre-valeur en espèces. Les coupons sont non-sécables.	
--	---	--

• **Lots physiques**

Nombre	Nature de la dotation	Valeur commerciale unitaire indicative TTC (€)
5	Iphone 18 Pro - 256GO - Coloris noir	1479€
5	Maillot dédicacé hand	/
5	Nintendo Switch 2	400 €

• **Lots partenaires**

Nombre	Nature de la dotation	Valeur commerciale unitaire indicative TTC (€)
2	ODALYS VACANCES Un bon de gratuité pour 4 à 6 personnes pour un séjour d'une semaine avec Odalys Vacances * comprenant : • 7 nuits (du samedi au samedi) en hébergement seul (la gratuité porte sur l'hébergement uniquement) • Le choix parmi une sélection de destinations en résidences ou domaines de plein air (ex : Arles, Cap d'Agde, Port Barcarès, etc. pour des logements pouvant accueillir de 3 à 6 personnes selon la destination choisie). Lot valable un (1) an à compter de sa date d'émission et ne pouvant être reporté. Le séjour est à prendre impérativement hors périodes de Vacances Scolaires,	700€

	Ascension et Pentecôte. Ce lot n'est ni cessible, ni échangeable. Les réservations se font sous réserve de disponibilité (demande à faire au plus tôt 1 mois avant le départ).	
5	CALICEO Pass Esprit Libre Plus aux Bains pour 2 personnes Le temps d'une journée, ce Pass vous donne accès aux Bains et aux activités suivantes : bassins intérieurs et extérieurs en eau chaude, animations aquatiques, hammams, saunas, sieste musicale, rituels Calicéo. Lors de votre venue, scannez le QR code ci-contre en borne d'accès dans votre centre. Les entrées et sorties sont illimitées sur une seule et même journée. Aucune réservation n'est nécessaire. Bon valable jusqu'au 30/06/2027 dans le centre de Bordeaux - Bruges, Cormeilles-en-Parisis, Lieusaint - Carré Sénart, Lille - Marcq-en-Baroeul , Ste Foy-Lès-Lyon, Nantes - Saint Herblain, Pau, Perpignan - Saleilles, Versailles - Saint-Cyr-l'Ecole, Strasbourg - Lingolsheim, Toulouse - L'Union	100€
3	SNOWRENTAL 3 Bons gratuit pour 2 personnes Chaque bon pour 2 personnes inclut 2 locations de matériel de skis (skis , chaussures, bâtons) pour 6 jours de location sur le site www.snowrental.com en catégorie adulte Evolution, dans la station de ski Française de son choix disponible sur le site. Le lot est valable pour la saison de ski 2026 / 2027 et ne pourra être utilisé ou prolongé au-delà du 30 avril 2027. Le lot est ni cessible ni échangeable. La réservation se fait auprès de Snowrental (demande à faire au plus tôt 15 jours avant le départ) et sous réserve de disponibilité.	250€
1	FIZZUP Un accès gratuit de 5 ans au service FizzUp Premium,	399,95€

	application de coaching sportif en ligne comprenant l'accès à : • Des séances modulables allant de 5 minutes à une durée illimitée en fonction de vos envies ; • Des séances personnalisées en fonction de vos capacités ; • Une diversité inégalée grâce à 3000 séances différentes disponibles ; • Un catalogue programme le plus varié allant de la musculation au pilates, du boxing à la danse, du yoga au cardio ou encore des abdos à du stretching ; • Un soutien nutritionnel grâce à 300 recettes adaptées et un calculateur nutritionnel ; • Un créateur de séances pour concevoir vos propres entraînements ; • Un suivi statistique détaillé de votre progression. Application disponible sur l'App store, le Google store et le web. L'accès est fourni sous forme de code à rentrer sur le compte utilisateur FizzUp avant le 31/12/2026 pour bénéficier de la gratuité de 5 ans. Ce code peut-être cumulable avec un abonnement déjà en cours ou sur un compte FizzUp déjà existant.	
--	--	--

● **Lots concerts**

Places pour les concerts qui se dérouleront dans l'enceinte **Plénitude Arena à l'adresse 99 Jard. de l'Arche, 92000 Nanterre :**

Dates du concert	Quantités	Nature de la dotation	Valeur commerciale unitaire indicative TTC (€)
16/12/2026	5 x 2 places en loges	Concert	320
15/05/2027	5 x 2 places en loges	Concert	498,50
19/05/2027	5 x 2 places en loges	Concert	498,50
21/05/2027	5 x 2 places en loges	Concert	498,50
22/05/2027	5 x 2 places en loges	Concert	498,50
26/05/2027	5 x 2 places en	Concert	498,50

	loges		
--	-------	--	--

Places pour les concerts qui se dérouleront dans l'enceinte **Accor Arena à l'adresse 8 Bd de Bercy, 75012 Paris :**

Dates du concert	Quantités	Nature de la dotation	Valeur commerciale unitaire indicative TTC (€)
14/12/2026	8 x 2 places en loge	Concert	145
15/12/2026	8 x 2 places en loge	Concert	145
20/12/2026	8 x 2 places en loge	Concert	145
22/12/2026	8 x 2 places en loge	Concert	145
23/12/2026	8 x 2 places en loge	Concert	145
28/12/2026	8 x 2 places en loge	Concert	145

Soit un total de **109** dotations pour un montant total de **67 489,95€** pour le Jeu 2.

5.3. Jeu 3 - Grand Final

Nom bre	Nature de la dotation	Valeur commerciale unitaire indicative TTC (€)
1	Voiture Volkswagen ID.3 Neo 50 kWh Life 5 portes > Votre Volkswagen Marque VOLKSWAGEN Modèle ID.3 NEO Version ID.3 Neo 50 kWh Finition Life Énergie Courant électrique Émission de CO2 0 g/km Châssis CV fiscaux / DIN 5 CV / 170 ch Carrosserie Berline Nb. de portes 5 Couleur int. Noir Soul/Noir Soul/Noir/Noir Soul / ZN Couleur ext. Gris Lunaire / C2C2 Transmission Automate à fonct. Continu Type Véhicule particulier Marketing code VVJQ5QQ8	28 955,16 € TTC
1	Séjour sur-mesure, à définir avec l'agence de voyage dans le budget	10 000€ TTC
500	Coupons Lidl Plus Les bons sont disponibles et valables du <u>23/11/2026 au 29/11/2026.</u>	100 € TTC

1	Virement d'une valeur de 50 000€	50 000€ TTC
Soit un total de 503 dotations pour un montant total de 138 955,16 € TTC		

Les dotations des 3 Jeux ne sont ni échangeables, ni transmissibles, ni remboursables contre leur valeur monétaire.

Les Participants sont dès à présent informés que le véhicule est “électrique”, le présent lot ne comprend pas les frais d’installation d’une borne électrique de recharge à domicile. Un tel véhicule peut nécessiter une adaptation de votre contrat de fourniture d’électricité et entraîner un surcoût lequel reste intégralement à la charge du gagnant.

Les frais de transport, de restauration et le cas échéant d’hébergement ne sont pas pris en charge par la Société Organisatrice.

En cas de force majeure ou de circonstances indépendante(s) de sa volonté, la Société Organisatrice pourra remplacer tout ou partie des dotations par des dotations différentes mais de valeur au moins équivalente. Cette modification sera portée à la connaissance des Participants conformément à l'**ARTICLE 7. ANNULATION ET MODIFICATION DU JEU** du règlement de Jeu.

Il est dès à présent convenu que l’annulation du concert pour quelque raison que ce soit sera considérée comme un cas de force majeure et ne donnera pas lieu à remboursement.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident et/ou accident qui pourrait intervenir pendant la jouissance de la dotation par le gagnant et/ou du fait de leur utilisation anormale par le gagnant. Il appartient au gagnant de prendre toutes les mesures de sécurité adaptées à la jouissance de la dotation.

5.2 Annonce et remise des dotations aux gagnants

Les modalités d'information des gagnants et de remise des dotations varient selon le Jeu et la nature du lot remporté, et sont définies comme suit :

5.2.1. Jeu 1 - Jeu concours Toujours Plus

Les gagnants ne recevront pas de notification individuelle préalable de leur gain. Les lots physiques remportés seront expédiés directement à l'adresse postale renseignée par le Participant dans son compte Lidl Plus, dans un délai de 60 jours suivant la date du tirage au sort. Cette expédition sera assurée par la société Solutions Evenements, agissant en qualité de prestataire mandaté par la Société Organisatrice pour la gestion logistique.

5.2.2. Jeu 2 - Défis Points Lidl

Les modalités de notification dépendent de la nature du lot remporté :

- **Lot « 1 an de courses »** : Les gagnants seront informés de leur gain directement via leur application Lidl Plus lors de la première attribution du coupon le 23.11.2026.
- **Lots matériels** : Les gagnants ne recevront pas de notification individuelle préalable de leur gain. Les lots physiques remportés seront expédiés directement à l'adresse postale renseignée par le Participant dans son compte Lidl Plus, dans un délai de 60

jours suivant la date du tirage au sort. Cette expédition sera assurée par la société Solutions Evenements, agissant en qualité de prestataire mandaté par la Société Organisatrice pour la gestion logistique.

- **Lots partenaires** : Les gagnants ne recevront pas de notification individuelle préalable de leur gain par la Société Organisatrice. À l'issue du tirage au sort, ils seront contactés directement par le Partenaire du lot remporté. Ce dernier leur demandera alors de lui communiquer leurs coordonnées complètes afin de pouvoir procéder à l'attribution de leur dotation.
- **Lots concerts** : Les gagnants seront notifiés de leurs lots via un mail provenant de l'adresse ticketing@lidl.fr gérée par la Société Organisatrice.

5.2.3 Jeu 3 - Grand Final

Les modalités de notification et de remise dépendent de la nature du lot remporté :

Modalités de notification

- **Gros lots (Voiture électrique, Virement de 50 000 €)** : Les gagnants seront informés individuellement de leur gain par la Société Organisatrice, ou tout tiers mandaté à cet effet, via l'adresse e-mail ou le numéro de téléphone renseigné dans leur compte Lidl Plus, dans un délai de 30 jours suivant le tirage au sort.
- **Séjour sur-mesure** : Les gagnants seront informés individuellement de leur gain par l'Agence Novembre, agissant en qualité de prestataire mandaté par la Société Organisatrice, via l'adresse e-mail ou le numéro de téléphone renseigné dans leur compte Lidl Plus, dans un délai de 30 jours suivant le tirage au sort.
- **Coupons de réduction** : Les gagnants seront informés de l'attribution de leur coupon directement au sein de leur application Lidl Plus le premier jour d'utilisation le 23.11.2026.

Conditions spécifiques de remise par dotation

- **Voiture électrique** : Le gagnant devra fournir les documents nécessaires à la remise du véhicule. À défaut de réception de ces éléments dans un délai de 30 jours, le lot sera réattribué à un suppléant. Le véhicule ne sera livré qu'une fois l'ensemble des formalités administratives préalables à sa mise en circulation accomplies. La livraison s'effectuera au supermarché Lidl le plus proche du domicile du gagnant, au plus tard 6 mois après le tirage au sort (sous réserve des délais du constructeur automobile). Les frais d'établissement de la carte grise sont à la charge de Lidl. Le gagnant reconnaît et accepte que tous les coûts inhérents à la possession et à l'usage du véhicule (notamment l'assurance, l'entretien, etc.) demeurent à son entière charge.
- **Séjour sur-mesure** : Il appartient aux gagnants de s'assurer qu'ils sont en possession des documents de voyage en cours de validité (passeport, visa) et de tout autre document administratif exigé par le pays de destination. Les frais relatifs à l'obtention de ces documents, ainsi que la souscription à une assurance voyage, restent à l'entière charge des gagnants. Les dates, horaires et modalités du séjour seront déterminés conjointement avec le gagnant dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date du tirage au sort.
- **Virement bancaire de 50 000 €** : Le gagnant devra fournir les éléments nécessaires à l'exécution du virement (relevé d'identité bancaire avec IBAN/BIC, copie d'une pièce d'identité en cours de validité et justificatif de domicile). À défaut de réception de ces éléments dans un délai de 14 jours, la somme sera réattribuée à un suppléant. Il est expressément rappelé que le gagnant doit obligatoirement détenir un compte bancaire domicilié en France pour pouvoir percevoir cette dotation. Une fois les

documents réceptionnés et validés, le virement sera exécuté par la Société Organisatrice dans un délai de trente (30) jours.

- **Coupons Lidl Plus** : Chaque gagnant recevra directement son bon d'achat sous la forme d'un coupon dématérialisé dans son application Lidl Plus le 23/11/2026. Ce coupon aura une durée de validité de sept (7) jours, soit du 23/11/2026 au 29/11/2026 inclus.

5.2.4 Pour les 3 Jeux

Les perdants ne seront pas informés.

Si l'adresse postale renseignée dans le compte LIDL du gagnant est complète, exacte et suffisante à la remise de la dotation, celle-ci sera envoyée par la Société Organisatrice dans un délai de 60 jours à compter de la date de tirage au sort.

Si la seule adresse postale renseignée dans le compte LIDL du gagnant est insuffisante à la remise de la dotation, le gagnant sera invité à communiquer les informations et/ou documents complémentaires listés dans l'e-mail d'annonce de gain de la dotation évoqué ci-dessus. A défaut d'envoi exhaustif des éléments complémentaires sous un délai de 7 jours à compter de la date d'envoi de cet e-mail, le gagnant perdra de manière définitive et irréversible sa dotation, sans possibilité de compensation ou d'indemnisation. La Société Organisatrice se réserve la faculté de réattribuer la dotation à un suppléant qui sera le cas échéant tiré au sort dans le respect des conditions prévues à l'**ARTICLE 4. MODE DE DESIGNATION DES GAGNANTS**.

Toute dotation retournée à l'expéditeur ne sera pas réexpédiée et sera perdue de manière définitive et irréversible par le gagnant, sans droit à indemnisation ou compensation.

La Société Organisatrice n'est pas responsable des délais de livraison ni de l'état des dotations au moment de leur remise au gagnant. Il appartient au gagnant de refuser un colis visiblement abîmé et d'en informer sans délai et par écrit la Société Organisatrice (voir **ARTICLE 8. CONTACTS**).

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident et/ou accident qui pourrait intervenir pendant la jouissance de la dotation par le gagnant et/ou du fait de leur utilisation anormale par le gagnant. Il appartient au gagnant de prendre toutes les mesures de sécurité adaptées à la jouissance de la dotation.

Dans l'hypothèse où un gagnant déclinerait sa dotation, renoncerait expressément à son gain, ou serait dans l'impossibilité d'en bénéficier (notamment en cas de coordonnées erronées ou d'absence de réponse dans les délais éventuellement impartis), la Société Organisatrice attribuera ladite dotation à un gagnant suppléant.

À cette fin, lors de chaque tirage au sort, une liste d'un maximum de deux (2) suppléants sera tirée au sort pour pallier ces défaillances. Les suppléants seront contactés dans l'ordre de leur tirage au sort. Si, après avoir sollicité l'ensemble des deux (2) suppléants, la dotation n'a toujours pas pu être attribuée ou acceptée, le lot sera considéré comme définitivement perdu et demeurera la propriété de la Société Organisatrice, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

La dotation n'est ni échangeable, ni transmissible, ni remboursable contre leur valeur pécuniaire.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'impossibilité de remettre la dotation, si le gagnant ne transmet pas les informations nécessaires, si les informations sont erronées, ou s'il ne remplit pas les conditions de remise de la dotation.

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DE FRAIS

La participation au Jeu ne donne lieu à aucun remboursement de frais par la Société Organisatrice dans la mesure où, d'une part, l'accès à l'Application est gratuit et, d'autre part, le réseau internet est accessible gratuitement (par exemple via le réseau WIFI) ou dans le cadre d'un abonnement souscrit par le Participant pour un usage personnel et général du réseau internet.

ARTICLE 7 : ANNULATION ET MODIFICATION DU JEU

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'annuler, de modifier, de prolonger ou de reporter les Jeux en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, notamment en cas de dysfonctionnement ou de fraude. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Dans une telle hypothèse, un avenant d'annulation ou détaillant les modifications apportées au présent règlement des Jeux sera publié sur le site <https://www.lidl.fr/c/jeux-concours-lidl-plus/s10072468>

ARTICLE 8 : CONTACTS

Pour toute question ou réclamation relative aux Jeux et à la remise des dotations, le Participant est invité à contacter la Société Organisatrice par écrit :

- Via le formulaire en ligne : <https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport?>
- Ou à l'adresse e-mail du service client : contact@lidl.fr
- Ou par courrier postal à l'adresse : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg – (en précisant le nom du Jeu et les dates du Jeu en objet du courrier)

Pour être traitée, la demande ou la contestation doit être réalisée par écrit via l'un des moyens de contact précité dans un délai maximal de deux (2) mois à compter de la fin du Jeu (date de réception du formulaire/de l'e-mail ou cachet de la Poste faisant foi). Passé ce délai, la Société Organisatrice se réserve la faculté de ne pas traiter la réclamation.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION ET OBTENTION DU REGLEMENT

La participation aux Jeux est soumise à l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans toutes ses stipulations.

Le règlement est mis à disposition gratuitement pendant la période des Jeux :

- sur le site : <https://www.lidl.fr/c/jeux-concours-lidl-plus/s10072468>
- sur simple demande à l'adresse contact@lidl.fr

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNÉES

10.1 Finalités et bases juridiques du traitement

En tant que responsable de traitement, la société Lidl Stiftung & Co. KG, Stiftsbergstraße 1, 74167 Neckarsulm (ci-après « Lidl Stiftung ») met à disposition de la Société Organisatrice via l'Application, les données personnelles des Participants (voir **ARTICLE 10.3. DESTINATAIRE DES DONNEES**).

Ce traitement est basé sur l'acceptation par les Participants du présent règlement (relation contractuelle).

La Société Organisatrice, en tant que responsable de traitement :

- Traitera les données personnelles collectées à des fins de gestion des réclamations et demandes de renseignements, conformément au règlement ou à son intérêt légitime.
- Pourra, si nécessaire, traiter les données personnelles collectées pour satisfaire à ses obligations légales.

Toutes les données personnelles des Participants collectées pour les strictes finalités énoncées ci-dessus , seront utilisées par la Société Organisatrice conformément aux dispositions du RGPD et à sa Politique de confidentialité accessible sur le site suivant : <https://www.lidl.fr/c/protection-des-donnees-site-et-application/s10056007?hidebanner=true>

10.2 Données personnelles traitées

- Pour les Participants :
 - Numéro d'identification Lidl Plus
- Pour les gagnants :
 - Numéro d'identification
 - Nom
 - Prénom
 - Numéro de téléphone
 - Adresse e-mail
 - IBAN (compte bancaire domicilié en France) → pour le virement de 50 000€
 - Pièce d'identité → pour le virement de 50 000€
 - Adresse postale → pour les Jeux 1 et 2
 - Permis de conduire, justificatif d'assurance et pièce d'identité → pour l'attribution de la voiture
- Pour les réclamations :
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse e-mail
 - Adresse postale
 - Numéro de téléphone

10.3 Destinataire des données

Afin d'organiser les Jeux, Lidl Stiftung transfère à la Société Organisatrice les données à caractère personnel suivantes :

- Pour l'attribution des coupons : Numéro d'identification Lidl Plus

- Pour les gagnants : Numéro d'identification, Nom, Prénom, Numéro de téléphone, Adresse e-mail,
 - Pour les lots physiques des Jeux 1 & 2 : adresse postale
- Pour les réclamations : Nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale, numéro de téléphone

Dans le cadre de la gestion des Jeux et de la remise des dotations, la Société Organisatrice est amenée à transmettre les données personnelles des gagnants (notamment nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail et/ou numéro de téléphone) aux prestataires mandatés à cet effet (notamment l'Agence Novembr, la société Solutions Evenements) ainsi qu'aux partenaires fournisseurs des lots. Cette transmission est effectuée dans le seul et unique but d'informer les gagnants, d'organiser la remise des dotations et d'assurer le suivi logistique. Ces tiers s'engagent à traiter ces données dans le strict respect de la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles (RGPD) et exclusivement pour les besoins de l'exécution des présents Jeux.

Le Commissaire de justice de l'étude SCP B. DEMMERLE – A. STALTER, Commissaires de Justice associés, 5 rue Paul Muller Simonis, 67000 Strasbourg est également destinataire des données des Participants dans le cadre du tirage au sort.

10.4 Durée de conservation des données

Les données des Participants collectées par la Société Organisatrice dans le strict cadre des Jeux seront conservées pendant un délai de 45 jours à compter du tirage au sort le temps nécessaire au traitement des demandes pour les seuls besoins des Jeux. En revanche, les données des gagnants seront conservées pendant un délai de 60 jours à compter du tirage au sort, le temps nécessaire à la remise des dotations.

10.5 Droits des Participants

Conformément aux règles de protection des données applicables, les Participants ont le droit, à tout moment, d'exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de leurs données personnelles, d'opposition au traitement et lorsque cela est applicable, d'obtention de la portabilité de leurs données personnelles et de retrait au consentement (sous réserve que la base légale du traitement soit le consentement du Participant).

Les Participants sont néanmoins informés que toute demande d'effacement et d'opposition au traitement de leurs données personnelles rendra impossible leur participation aux Jeux ou, en cas de gain, la remise de leur dotation, si cette dernière intervient avant la remise des dotations. Ces droits s'exercent auprès de la Société Organisatrice :

- En contactant notre Service Clients :
 - par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@lidl.fr,
 - ou, en utilisant le formulaire disponible via le lien suivant : <https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport>,
 - ou, par courrier à l'adresse suivante : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg,
 - ou, par téléphone au : 01 88 24 70 70.

Pour toute demande relative au traitement de leurs données personnelles, ou pour toute information complémentaire sur la manière dont la Société Organisatrice traite les données personnelles collectées, les Participants peuvent la contacter :

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : protection.donnees@lidl.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Service Protection des données de LIDL France, Direction Juridique et Compliance, 1, rue de Hanovre CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex.

Les Participants ont également le droit de déposer une plainte auprès de la CNIL s'ils estiment que leurs droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés.

Pour plus d'informations sur vos droits et sur la manière dont Lidl traitera et protégera vos données personnelles, vous pouvez consulter la Politique de confidentialité de Lidl France : <https://www.lidl.fr/c/protection-des-donnees-lidl-plus/s10017602>

ARTICLE 11 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE ET DU Participant

La participation aux Jeux implique le respect du présent règlement et une attitude loyale. Toute violation ou tentative de violation des présentes stipulations entraînera la disqualification immédiate et automatique sans aucun droit à indemnisation ou compensation.

Il appartient au Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion à l'Application et la participation aux Jeux se fait sous son entière responsabilité.

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable des conséquences et dommages qui ne résultent pas de son propre fait. A titre d'exemples non limitatifs, la Société Organisatrice ne peut être responsable en cas de défaillance du réseau Internet, de défaillance du réseau informatique, de défaillance de l'appareil électronique du Participant, de fraude ou tentative de fraude, de cyberattaque, etc.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable des conséquences découlant d'un événement indépendant de sa volonté ou d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil français et de la jurisprudence.

La Société Organisatrice ne saura aucune responsable en cas d'impossibilité de remettre les dotation pour cause d'erreur ou inexactitude dans les informations personnelles renseignées par le Participant.

Pareillement la Société organisatrice ne sera aucunement responsable en cas de non-réception par le Participant, d'une dotation gagnée, en raison d'une erreur ou inexactitude des informations personnelles renseignées par le Participant.

ARTICLE 12 : RECLAMATION & DROIT APPLICABLE

Le Jeux et le présent règlement sont exclusivement soumis au droit français.

Toute réclamation en lien avec les Jeux doit impérativement être formulée par écrit auprès de la Société Organisatrice dans les conditions précisées à l'**ARTICLE 8. CONTACTS** du règlement.

ARTICLE 13 : DEPÔT DU REGLEMENT

Le règlement des Jeux est déposé auprès de l'étude SCP B. DEMMERLE – A. STALTER,
Commissaires de Justice associés, 5 rue Paul Muller Simonis, 67000 Strasbourg.